

**Mairie de LIGNY SUR CANCHE**

7 Rue du Moulin

62270 LIGNY SUR CANCHE

Tél. : 03 21 41 27 91

Mail : mairie.ligny-sur-canche@wanadoo.fr

ETUDE de DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Introduite par la loi n° 2023-17 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER), les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sont des dispositifs de planification territoriale visant à définir, pour chaque catégorie d'énergies, des zones préférentielles de développement.

Ces zones, traduction de la volonté communale et de l'acceptabilité locale, doivent permettre l'atteinte des objectifs énergétiques régionaux et plus généralement nationaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la consommation d'énergies fossiles par le « mix énergétique » ou encore la réduction de la consommation d'énergies globales.

Les thèmes sont :

- L'énergie solaire
- L'énergie de la biomasse
- L'énergie éolienne
- La géothermie

Ce dossier est consultable :

- **A la mairie aux heures de permanence du lundi 26 février au samedi 16 mars 2024**

Vous pouvez ainsi donner votre avis et inscrire vos observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le Maire
J.M. DELMOTTE

